

Image not found or type unknown



Récépissé de transport/bon de livraison/lettre de voiture

Par **Highlanduff**, le **30/06/2010** à **10:52**

Bonjour,

Je rédige actuellement un mémoire sur la dématérialisation des procédures et documents budgétaires et comptables et je me heurte à un petit problème de compréhension commerciale.

Je n'arrive pas à faire la différence (s'il y en a une) entre un récépissé de transport, une lettre de voiture et un bon de livraison.

Sont-ils tous obligatoires dans la réception de marchandises? et doit-on les signer et les conserver?

Cordialement

Yannick Romero